



Mairie de  
L'Isle-en-Dodon – 31230

## **Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon**

**10 septembre 2020 à 20h30** CR N°5-2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel Welter, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2020	Date d'affichage : 19 septembre 2020
Conseillers Municipaux : 19	Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de conseillers votants : 18

### Étaient présents :

- Mmes Bergounan, Casanova, Denax, Duffas, Gauthier, Louit, Rayssac,
- MM. Brousse, Gauthier, Monaco, Monferan, Paulino, Ragu, Rougé, Tellia, Welter.

### Absents excusés :

- Mmes Baurès, James
- M. Le Roux de Bretagne

### Procuration :

- Madame James donne procuration à Madame Rayssac ;
- Monsieur Le Roux de Bretagne donne procuration à Madame Denax.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Madame Louit est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté (3 votes contre).

### Ordre du jour :

1. Intervention du Conseiller en énergie partagée du PETR Pays Comminges Pyrénées
2. Finances : frais de scolarisation année scolaire 2019/2020, tarif emplacements forains 2020, prise en charge du groupe pour la fête locale, subventions aux associations, tarif location pavillon village de vacances.
3. Délégations : délégation des adjoints, délégués de la commission communale des impôts directs.
4. Personnel : mise à disposition de personnel, renouvellement de contrat.
5. Urbanisme : désaffectation, aliénation et cessions de portions de chemins ruraux.
6. Bourg centre : partenariat EPF.
7. Dispositif « Petite ville de demain ».
8. Travaux : convention entretien des espaces verts par la Communauté de Communes, installation de prises triphasées près du presbytère (forains), installation de 3 lampes d'éclairage public quartier du Thès.

9. Immeubles : mise à disposition cantine ludothèque (avenant), préemption d'un immeuble rue du Bourguet, vente d'immeubles municipaux.
10. Occupation des salles et des espaces publics.
11. Questions diverses.

## **1. Intervention du Conseiller en Énergie Partagée du PETR Pays Comminges Pyrénées – Flavien Lallart**

Monsieur Flavien Lallart présente à l'assemblée le PETR Pays Comminges Pyrénées et plus particulièrement l'accompagnement qui peut être fait auprès des particuliers et des collectivités pour les aider à diminuer leur consommation énergétique.

Suite à cette intervention, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une convention permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un Conseiller en Energie Partagé. A partir d'une connaissance fine du patrimoine de la commune et des opportunités du territoire, le conseiller aide à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Le Conseil en Énergie Partagé comprend :

- Un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la Collectivité, portant sur les trois dernières années et permettant d'établir une cartographie énergétique du patrimoine et de dégager des priorités,
- Une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
- Une analyse des contrats d'énergie, avec préconisation d'optimisation si besoin,
- La définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie,
- Le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis, sur la base de relevés sur site, aboutissant à un plan d'actions hiérarchisées,
- L'instrumentation, si besoin, de certains bâtiments pour mettre en avant des dysfonctionnements ou des améliorations possibles (mesure et enregistrement de température, d'humidité, de CO<sub>2</sub>, de consommations électriques par usage, thermographie ...),
- Un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie, dans les projets de rénovations globales ou partielles, de construction neuve ou de production d'énergies renouvelables (aide à la rédaction de cahier des charges, comparatif de matériaux, d'équipements ou de techniques de mise en œuvre ...),
- Un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- Une veille réglementaire et technologique,
- L'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics,

La mission porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, électricité, éclairage public, eau, carburants.

Cette liste de missions est non exhaustive. Le CEP est un service évolutif ayant pour objectif de répondre aux besoins de conseils et d'accompagnement de la commune sur la thématique de l'énergie et en lien avec son patrimoine, dans la limite des compétences du conseiller.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°27/2020*)

## **2. Finances**

### **Frais de scolarisation année scolaire 2019/2020**

En séance du 7 juillet 1992, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer des frais de scolarisation aux communes dont les enfants sont scolarisés à L'Isle-en-Dodon. Cette décision

est conforme aux dispositions de la note préfectorale du 12 Juin 1992 (DRCL/4/JGB/MB/1592) dont l'objet est notamment :

- la scolarisation des enfants hors de leur commune de résidence,
- et la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des Ecoles Publiques.

En conséquence, compte tenu des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de fixer la participation par élève à **995 €**. Cette participation sera demandée par l'intermédiaire de la Trésorerie de Boulogne-sur-Gesse, au cours du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2020, à chaque commune concernée. La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°28/2020*)

### **Tarifs emplacements forains 2020**

A l'occasion des festivités et pour les forains, les tarifs de la fête locale 2020 doivent être fixés. Il est proposé d'appliquer exceptionnellement dans le cadre de la Covid-19, une baisse significative des tarifs, à savoir :

Manège type Auto skooter et grande attraction	40 €
Manège enfantin	30 €
Boutique (type tir, grue, loterie, pêche aux canards, crêperie...)	30 €

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°29/2020*)

### **Prise en charge du groupe pour la fête locale « BackMemento »**

Suite à la démission des membres de l'association OLA, il n'y a plus personne pour organiser la fête locale.

Le Conseil Municipal souhaite cependant organiser l'apéritif concert du lundi 14.09.2020. Il est proposé de faire appel au groupe « BackMemento » qui assurerait cette prestation pour un montant de 380.00 €.

Ce montant comprend la rémunération des 2 intervenants (M. Jean Baptiste Gassier & M. Jean Pascal Marrou) majorée des charges payables au GUSO.

S'ajoutent également les frais de SACEM qui s'élèvent à environ 100 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°30/2020*)

### **Subventions aux associations**

Il est inscrit au budget prévisionnel 2020 une enveloppe de 56 000.00 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Cette somme doit être affectée au coup par coup aux diverses associations ayant fourni les pièces justificatives.

Danse	1 100	Rando Save	50
Football club	5 400	Rugby club	5 400
Football école	1 700	Rugby école	1 700
Gym de maintien	400	Tennis	1 000
Gym top forme	800	Western Comminges	300
Patinage	1 400	Zumba	300
Pêche	100	Amis des Orgues	500
Pétanque	50	Culture et cinéma	6 500

Musical'isle	550
Tréteaux de la Save	1 100
Asso parent élèves Primaire	1 200
Club 3è âge : cheveux d'argent	900
Don du sang	200
Sapeurs-pompiers	1 200
Souvenir Français	120
SPA	1 105
COS	2 332
<b>Total :</b>	<b>35 907.00</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°31/2020*)

### **Tarif location village de vacances**

Un professeur souhaite louer un pavillon quelques jours par semaine durant l'année scolaire. Le pavillon serait libéré pendant les vacances. Il est proposé de fixer le loyer à 280 € par mois. La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°32/2020*)

## **3. Délégations**

### **Délégation des adjoints**

Madame la Sous-Préfète demande à ce que les délégations des adjoints aux Maires soient précisées. Aussi il est précisé que :

- Mme Bergouan, 2<sup>ème</sup> adjointe sera en charge du social à destination des séniors ;
- Mme Gauthier, 4<sup>ème</sup> adjointe sera en charge du social à destination des jeunes et des familles.

De plus, Mme Gauthier sera en charge des affaires communales en l'absence du Maire, du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°33/2020*)

### **Délégués de la commission communale des impôts directs**

#### **REPORTÉ A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CM**

## **4. Personnel**

### **Mise à disposition de personnel à l'entreprise Verdié**

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer avec l'Entreprise VERDIE Autocars, une convention de mise à disposition pour l'agent occupant les fonctions de conducteur en fonction des besoins réels et sur déclaration de l'Entreprise VERDIE, exclusivement en période scolaire, pour un coût horaire de 17,60€ (brut + charges), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2023. L'évolution de cette rémunération sera établie conformément aux textes en vigueur.

Une convention précisera les conditions de mise à disposition de l'agent. L'accord écrit de l'agent mis à disposition est sollicité.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°34/2020*)

### **Mise à disposition de personnel à la 5C**

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes « Cœur et Coteaux du Comminges » une convention de mise à disposition d'un Adjoint

Territorial d'Animation pour accomplir les fonctions d'agent d'animation. Cette mise à disposition sera signée pour une période d'un an allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021. La convention précisera les conditions de mise à disposition du fonctionnaire fixée comme suit :

- un adjoint territorial d'animation sera mis à disposition 23 heures par semaine sur 36 semaines annuelles.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition a été sollicité.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°35/2020*)

### **Mise à disposition de personnel à la 5C**

Un agent est mis à disposition de la Communauté de communes pour organiser le service des transports à la demande, à raison de 7 heures par semaine. Sur demande de la communauté, il faut renouveler la convention de mise à disposition pour l'année 2020.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition. Il confie à monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires. Il lui donne délégation pour signer tous les documents correspondants. (*Délibération n°36/2020*)

Il est précisé que la Communauté de Commune estime ne plus avoir besoin des heures de l'agent. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les heures ne seront plus effectuées, mais la Communauté s'est engagée à maintenir les paiements.

### **Renouvellement de contrat**

Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent d'animation affecté au service Cinéma pour une durée de 6 mois à compter du 15 septembre 2020 pour de 22 heures hebdomadaires. La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°37/2020*)

Les heures supplémentaires seront affectées à la culture.

## **5. Urbanisme**

### **Désaffectation, aliénation et cession d'une portion des chemins ruraux dits de Lagarde, d'Ensabaros, de Lacassagne, de La Rivière**

Le 4 novembre 2019, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à organiser une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion des chemins ruraux dits de Lagarde, d'Ensabaros, de Lacassagne, de la Rivière et à désigner le commissaire enquêteur.

L'enquête publique a été ouverte par l'arrêté du 14 novembre 2019. Le commissaire enquêteur, Monsieur Busquère Michel, a été désigné par ce même arrêté.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 décembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 inclus en mairie de l'Isle en Dodon.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis en date du 18 décembre 2019 son rapport et ses conclusions motivées.

#### **Pour le Chemin rural dit de Lagarde :**

Considérant que suite à l'enquête publique, il y a lieu de constater la désaffectation partielle du chemin rural dit de Lagarde et en conséquence procéder au déclassement de cette portion de chemin,

Considérant que les riverains du chemin, M et Mme Bagolin et Mme Palluce se portent acquéreurs de la portion désaffectée :

M. et Mme Bagolin : 1651 m<sup>2</sup>

Mme Palluce : 772 m<sup>2</sup>

Il est proposé que la cession se fasse à 1'euro symbolique.

Compte-rendu n°5 – Conseil Municipal du 10 septembre 2020

**Pour le Chemin rural dit d'Ensabaros :**

Considérant que suite aux enquêtes publiques, il y a lieu de constater la désaffectation partielle du chemin rural dit d'Ensabaros et en conséquence procéder au déclassement de cette portion de chemin,

Considérant que les riverains du chemin, M et Mme Duffaut Roland se portent acquéreurs de la portion désaffectée :

M. et Mme Duffaut Roland : 1688 m<sup>2</sup>

Il est proposé que la cession se fasse à 1'euro symbolique.

**Pour le Chemin rural dit de Lacassagne :**

Considérant que suite aux enquêtes publiques, il y a lieu de constater la désaffectation partielle du chemin rural dit de Lacassagne et en conséquence procéder au déclassement de cette portion de chemin,

Considérant que les riverains du chemin, M et Mme Duffaut Roland se portent acquéreurs de la portion désaffectée :

M. et Mme Duffaut Roland : 1358 m<sup>2</sup>

Il est proposé que la cession se fasse à 1'euro symbolique.

**Pour le Chemin rural dit de La Rivière :**

Considérant que suite aux enquêtes publiques, il y a lieu de constater la désaffectation partielle du chemin rural dit de La Rivière et en conséquence procéder au déclassement de cette portion de chemin,

Considérant que les riverains du chemin, M et Mme Duffaut Roland et M. Duffaut Jean-François se portent acquéreurs de la portion désaffectée :

M. et Mme Duffaut Roland : 1021 m<sup>2</sup>

M. Duffaut Jean-François : 3220 m<sup>2</sup> + parcelle AC 43 pour 36 m<sup>2</sup> (total 3256 m<sup>2</sup>)

Il est proposé que la cession se fasse à 1'euro symbolique

Il est proposé :

- d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur,
- de confirmer la désaffectation de la portion des chemins ruraux dit de Lagarde, d'Ensabaros, de Lacassagne, de La Rivière,
- d'autoriser le déclassement de la portion des chemins ruraux dit de Lagarde, d'Ensabaros, de Lacassagne, de La Rivière,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 1651 m<sup>2</sup>, à M. et Mme Bagolin pour 1'euro symbolique,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 772 m<sup>2</sup> à Mme Palluce, pour 1'euro symbolique,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 1688 m<sup>2</sup>, pour 1'euro symbolique à M. et Mme Duffaut Roland,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 1358 m<sup>2</sup>, pour 1'euro symbolique à M. et Mme Duffaut Roland,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 1021 m<sup>2</sup>, pour 1'euro symbolique à M. et Mme Duffaut Roland,
- de décider de la cession du terrain d'une contenance de 3256 m<sup>2</sup> pour 1'euro symbolique à M. Duffaut Jean-François,

- de décider qu'une consultation juridique soit faite auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save,
- de dire que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.
- de m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- de donner délégation de signature à Monsieur Ragu Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint, en vue de signer l'acte
- de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibérations n°38, 39, 40, 41*)

### **Acquisition foncière du nouveau tronçon du chemin rural dit de Lacassagne**

Le 4 novembre 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à organiser une enquête publique conjointe avec la commune de Mirambeau, préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit de Lacassagne, ainsi qu'une enquête publique préalable à la création d'un nouveau tronçon de ce dernier et à désigner le commissaire enquêteur.

Les enquêtes publiques ont été ouvertes par l'arrêté du 14 novembre 2019. Le commissaire enquêteur, Monsieur Busquère Michel, a été désigné par ce même arrêté.

Les enquêtes publiques se sont déroulées du lundi 2 décembre 2019 au lundi 16 décembre 2019 inclus en mairie de l'Isle en Dodon.

A l'issue des enquêtes publiques, le commissaire enquêteur a remis en date du 18 décembre 2019 son rapport et ses conclusions motivées.

En vue de régulariser l'emprise du nouveau tronçon du chemin rural de Lacassagne, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'une emprise de :

- 325 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée AD 31, propriété de M et Mme Duffaut Roland, domiciliés à Mirambeau
- 3283 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée AD 32, propriété de M et Mme Duffaut Roland, domiciliés à Mirambeau

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé :

- de décider de l'acquisition des dites parcelles, soit 3608 m<sup>2</sup> au total,
- que l'acquisition se fasse à l'euro symbolique,
- de décider que les frais d'actes seront à la charge des vendeurs.
- de décider qu'une consultation juridique soit faite auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save,
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- de décider de donner délégation de signature à M. Ragu Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint en vue de signer l'acte
- de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°42/2020*)

## **6. Bourg Centre**

### **Partenariat avec l'EPF**

L'EPF (établissement public foncier) a proposé d'accompagner la commune de l'Isle en Dodon dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais d'une convention opérationnelle foncière permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses Compte-rendu n°5 – Conseil Municipal du 10 septembre 2020

dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Une convention fixant les modalités d'intervention de l'EPF doit être signée, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le document. Par ailleurs, l'EPF souhaite être signataire du contrat Bourg-Centre.

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°43/2020*)

## **7. Dispositif « Petite ville de demain »**

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations des Collectivités Territoriales, sous l'impulsion du Premier Ministre, a mis en place un programme d'appui visant à soutenir les petites villes dans la définition de leur projet de territoire et plus particulièrement dans l'élaboration d'un plan d'action permettant de redonner vie à leur centre-ville. L'objectif est de donner envie à de nouveaux habitants de venir y vivre et d'y recréer de l'activité.

Il s'agit d'un programme partenarial puisqu'il associe, aux côtés de l'Etat et de ses opérateurs, des partenaires fondateurs tel la Banque des territoires, de nombreux partenaires publics, privés et associatifs. L'objectif consiste à offrir un accompagnement le plus complet et structuré possible aux nouvelles municipalités, une ingénierie de projets.

Ce dispositif vient compléter le contrat Bourg-Centre.

Le Maire informe avoir présenté une candidature portée par la Communauté de Communes et conjointe à la commune de Boulogne-sur-Gesse en date du 8 septembre 2020.

## **8. Travaux**

### **Convention entretien des espaces verts par la Communauté de Communes**

La Communauté de communes avait proposé une convention d'entretien des espaces verts de la commune, ronds-points, bords de Save pour un montant annuel de 6.400 €/TTC. Le Conseil Municipal réalisera les travaux en fonction de ces dispositions pour 2021. Elles pourront être révisées chaque année en fonction des possibilités des ouvriers communaux. (*Délibération n°45/2020*)

### **Installation de prises triphasées près du presbytère**

L'installation de prises triphasées est nécessaire sur la place de la mairie à proximité du presbytère pour le branchement frigorifique des forains le jour du marché. Le Conseil Municipal décide de faire une demande d'étude au syndicat départemental d'énergie (SDEHG).

### **Installation de 3 lampes d'éclairage public quartier du Thès**

Le SDEHG avait installé trois appareils provisoires d'éclairage public quartier du Thès en 2019. Le coût de cette location est mensuellement de 114 €/HT soit pour une année de 1.368 €/HT et 1.641 €/TTC. Sur proposition du SDEHG qui évalue les travaux à 10.221 €/TTC dont 2.070 € de participation communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer trois appareils neufs de manière définitive.

Il confie à monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires. Il lui donne délégation pour signer tous les documents correspondants. (*Délibération n°46/2020*)

## **9. Immeubles**

### **Avenant à la mise à disposition de la cantine-ludothèque**

La ludothèque souhaite avoir accès aux cuisines qui jouxtent leur local. Aussi, il est proposé de procéder à une extension de bail. Le loyer sera augmenté au prorata de la surface occupée. La proposition est adoptée à l'unanimité. (*Délibération n°47/2020*)

### **Préemption d'un immeuble rue du Bourguet**

#### **REPORTÉ A L'ORDRE DU JOUR D'UNE SEANCE ULTERIEURE**

### **Vente d'immeubles municipaux**

Pour renflouer la trésorerie de la commune, le Conseil Municipal envisage de mettre en vente les bâtiments ci-après :

- Ancienne perception – Rue Marcadieu
- Maison Viguier – Boulevard des Martyrs de Meilhan
- Hangar + Terrain – Route de Boissède
- Appartement communal Barthe – Route de Toulouse
- Terrains derrière Intermarché – Avenue du Pont-Neuf

Monsieur le Maire propose d'engager une démarche d'estimation des biens.

La proposition est acceptée (1 abstention). (*Délibération n°48/2020*)

Monsieur Paulino aurait souhaité avoir des informations plus détaillées en amont.

## **10. Occupation des salles et des espaces publics**

Les associations ont sollicité les services de la Mairie quant à la conduite à tenir pour la reprise des activités sportives et culturelles dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

La municipalité s'engage à nettoyer quotidiennement les salles municipales occupées par les associations. Il leur est demandé en retour de se mettre en relation avec leurs fédérations respectives et de se conformer à leurs directives. Les associations ne dépendant pas de fédérations devront communiquer le protocole sanitaire qu'elles auront rédigé à la commune. Ce document sera annexé à la convention d'occupation des salles.

## **11. Questions diverses**

- Le terrain de rugby a été agrandi pour avoir les dimensions demandées par la Fédération. En conséquence et afin de respecter les limites de sécurité, une quarantaine de barrières autour du stade ont dû être enlevées pour être reconstruites à bonne distance du terrain. Le devis de ces travaux s'élève à 5.702 €/TTC.
- Le trottoir de la rue Sainte Croix, côté droit en sortant de L'Isle, sur une trentaine de mètres à hauteur du numéro 36 est en très mauvais état. Les eaux de ruissellement qui proviennent de la cote de Coueilles passent sous le trottoir et endommagent la maison riveraine. L'actuel très vieux caniveau souterrain est tout à fait insuffisant. Il s'agit donc de démolir ces ouvrages et de les refaire en prévoyant un conduit qui canalise les eaux vers le caniveau en contre bas. Le coût de ces travaux est estimé à 12.206 €/TTC.
- Le pavage du parvis devant la mairie présente de nombreuses et importantes dégradations : arrachages, déformations en particulier. La remise en état de cet espace s'avère difficile. Le devis estimatif est de l'ordre de 19.836 €/TTC.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux. Les aides du département et si possible de la région et de l'état seront sollicitées pour

chacune des opérations décrites ci-dessus. Le Conseil Municipal confie à monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder à toutes les formalités administratives nécessaires. Il lui donne délégation pour préparer les dossiers et pour signer tous les documents correspondants. (*Délibération n°49/2020*)

- Enfin M. Brousse signale que des sanitaires, douches et WC, doivent être prévus pour les agents de travaux. Les sanitaires antérieurement construits, situés dans le bâtiment attribué au club de rugby, ne sont plus utilisables. Le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de construire de nouveaux sanitaires.
- Suite à la dissolution du Syndicat de Transport Scolaires et des Personnes Agées, la délégation est retirée aux conseillers précédemment désignés (Mmes Duffas, Bergouan, M. Brousse).

Pour le Syndicat des Eaux de la Barousse, il convient de désigner 2 délégués suppléants. Sont proposés : Cécilia Rayssac et Carine Duffas.

(*Délibération n°44/2020*)

- Au titre des délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire en séance du 10 juillet 2020, une convention d'occupation sur le domaine privé communal au profit de la société Fibre 31 a été signée pour l'implantation d'un SRO (sous-répartiteur optique) sur la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**